

L'avenir du foot business mondial se joue dans les tribunaux bruxellois

RÉSUMÉ

Seraing et Doyen Sports contre la Fifa sera jugé en appel à partir du 26 octobre à Bruxelles.

Au cœur du procès, tout le foot business et la question de la légalité des instances internationales.

La Commission européenne semble ouvrir la brèche au financement alternatif des joueurs.

BENJAMIN EVERAERT

Dans le monde du football business, c'est le sujet tabou. Pas question de voir des financiers ou «parties tierces», comme on les appelle, investir dans les joueurs de football. C'est la Fifa et trois ligues nationales comme la puissante Premier League anglaise qui ne veulent pas en entendre parler. Depuis fin 2014, le procédé est donc interdit.

Une question qui s'est invitée dans les tribunaux belges qui comme à l'époque de l'arrêt Bosman pourraient se trouver au centre d'une révolution pour le football moderne. Au cœur du procès, une infraction supposée du club du RFC Seraing et la société Doyen Sports. Estimant le texte de la Fifa illégal, Doyen Sports signe avec Seraing un contrat de ce type en janvier 2015, juste après l'interdiction.

Les deux entités juridiques belges essaient depuis de faire suspendre la mise en œuvre de l'interdiction au niveau mondial de la propriété des droits économiques des joueurs par des tiers (TPO, pour Third Party Ownership), l'estimant «contraire au droit communautaire européen et disproportionnée au vu des objectifs poursuivis». Les appelants ont été déboutés en première instance sur une question de compétence mais plaident en appel ce 26 octobre et le 2 novembre prochain.

La Commission ouvre la brèche

En parallèle, Doyen Sports et le RFC Seraing ont saisi la Commission européenne sur la question. L'Echo a pris connaissance de la réponse de l'exécutif européen. Dans celle-ci, la Commission européenne semble donner raison à la Fifa sur le fonds en expliquant que cette interdiction n'empêche pas les clubs d'avoir recours à des sources de financement alternatif. La Commission reprend aussi l'essentiel des arguments de la Fifa sur les raisons de l'interdiction.

Seulement, la Commission indique également que si l'interdiction est proportionnée, c'est notamment car celle-ci ne concerne qu'un joueur désigné et pas des investissements TPO dans une «pluralité de joueurs non désignés». Chez les défenseurs de ce type de financement, on estime que c'est déjà une demi-victoire, car dans la pratique, les règles de la Fifa étaient appliquées pour tout investissement de parties tierces dans des joueurs même s'il portait sur un groupe de joueurs.

Les opposants à cette interdiction avancent l'argument que tout club qui a vu transiter un joueur de football chez lui n'est pas considéré comme partie tierce. Il est donc possible pour les businessmen du

football de racheter un club de D3 bulgare par exemple et d'utiliser ce club comme véhicule financier par la suite. «En bref, pour faire du TPO sans soucis, il suffit de posséder un club paravent», nous glisse-t-on.

Le genre de pratiques qui fait jaser dans les pays où des investisseurs sérieux, par exemple des banques publiques, veulent investir dans un joueur et se voient adresser un refus catégorique de la Fifa. C'est notamment le cas de pays comme le Portugal où la compétition ne peut pas rivaliser d'un point de vue marketing,

droits TV, etc. avec les grandes compétitions européennes. Pour pallier ce manque de moyens, du capital-risque peut dès lors s'intéresser à investir avec un club local dans un joueur.

Les clubs ibériques massivement endettés ont beaucoup utilisé le TPO avant que la Fifa ne mette le holà à la pratique. Comme l'indique la Commission dans sa réponse, la cour d'appel de Bruxelles est compétente en la matière et une décision devant un tribunal belge est susceptible de s'appliquer à toute l'Europe.

Implications mondiales

Qui plus est, la Commission écrit également que le tribunal belge est compétent pour poser des questions préjudicielles à la

Cour de Justice européenne. Les partisans d'une ouverture espèrent que la Belgique va répondre à cet appel du pied et va poser un bon nombre de questions notamment sur la légalité de l'interdiction totale du TPO mais aussi du fair-play financier instauré par l'UEFA ou sur le manque d'indépendance du Tribunal Arbitral du Sport (TAS) en tant que Tribunal international ou encore sur les limites du pouvoir disciplinaire des fédérations internationales.

La Fifa de son côté défendra sa position. Pour elle, rendre possible ces investissements de parties tierces dans des joueurs va rendre la pratique nébuleuse et il sera impossible de savoir qui ou quel financier est derrière quel joueur. L'interdiction des TPO serait donc selon la Fifa le seul moyen de garantir l'intégrité du sport.

Des investisseurs tierces pourraient créer des conflits d'intérêts évidents. Ils pourraient jouer sur plusieurs tableaux en possédant des joueurs dans de nombreux clubs. On reproche aussi aux investisseurs dans des TPO de pouvoir s'exiler dans des paradis fiscaux alors que les clubs sont attachés à une localisation physique. Sans compter évidemment que les TPO risqueraient de rendre les règles de fair-play financier encore plus compliquées à appliquer.

Plutôt que d'interdire les investissements de parties tierces dans des joueurs, les défenseurs de la pratique comme les ligues portugaise et espagnole demandent surtout qu'elle soit autorisée et bien encadrée. Notons que pour la Commission, réglementer le TPO au lieu d'imposer une interdiction ne semble pas de prime abord «réalisable dans la pratique» pour des entités privées telles que la Fifa et l'UEFA.

Pratique ibérique

Les TPO ont permis à certains investisseurs et certains clubs de bien gagner leur vie. C'était notamment le cas pour la vente de Radamel Falcao de l'Atletico Madrid à l'AS Monaco en 2013. Un autre cas emblématique a été la vente du défenseur Eliaquim Mangala par le FC Porto pour Manchester City pour environ 50 millions d'euros. Un coup double pour le FC Porto et Doyen Sports.

Ce qui se jouera à Bruxelles dans les prochaines semaines représente donc un enjeu de plusieurs dizaines voire centaines de millions d'euros et pourrait, le cas échéant, changer durablement la face du monde du foot-business. Que ce soit à la Fifa ou à l'UEFA, on croise les doigts pour que les tribunaux belges ne remettent pas une nouvelle fois tout le système du sport business mondial actuel en cause.

Interdit par la Fifa, le financement des joueurs de football par des tiers est au cœur d'un procès bruxellois.